

et Marie Kironac, fille ma-
jeune de Anselme Kironac, cul-
tivateur et de Domitile Boulet
de cette paroisse d'autre part;
et ne s'étant découvert aucun
empêchement au dit mariage
nous soussigné, curé de cette
paroisse avons reçu leur
mutuel consentement de ma-
riage et leur avons donné
la bénédiction nuptiale
en présence de, Théophile
Pelletier père de l'époux et
de Anselme Kironac père de
l'épouse lesquels & plusieurs
parents ont signé avec nous
Lecture faite

Marie Kironac
Alexandre Pelletier
Théophile Pelletier
Anselme Kironac
Blanche Kironac
Stanislas Pelletier
Eugène Kironac
Georges Kironac
Philomène St Pierre
Alexandrine Guimond
Joseph Gaudreau
Jos. Galerneau

Le vingt neuf juin mil neuf cent
neuf, vu la dispense d'un ban
accordée le vingt deuxième jour du
présent mois par Monseigneur b. A.
Marois Vicaire Général et après
la publication des deux autres bans
faite au prône de nos messes
paroissiales entre Joseph Amédée

M. S.
Jos. Amédée Carlos
&
M. Diana Fortin.